ID: 038-253804363-20230307-BS\_2023\_03-DE



## **BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE** DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 7 mars 2023, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 23 février 2023, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix Nombre de membres présents : 14 représentants 19 voix Nombre de membres présents ou représentés : 21 représentants 31 voix

## Délibération n° BS-2023/03

# Objet : Convention Plan Local d'Education Artistique et Culturelle (PLEAC) Grésivaudan / Parc de Chartreuse 2023-2026

### LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	BREYTON Stéphanie
	CLOUZEAU Dominique
	ESCARON Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	GUSMEROLI Stéphane
	MICHALLET Bernard
	MOREL Véronique
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
GUIGUE Gilbert	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	BELLINGHERY Éric
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	DELCAMBRE Philippe
	LAMIDIEUR Éric
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	LAVAL Sylvain
PICHON-MARTIN Bertrand	PICARD Christian

### LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
SANDRAZ Eric à BERANGER Nathalie	DELPHIN Maurice
VIAL Cédric	MONIN Michelle
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
DOLGOPYATOFF BURLET Céline à Dominique	ESCARON
SUSZYLO Christophe à BREYTON Stéphanie	
GERIN Anne	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
WOLFF Corine à GUIGUE Gilbert	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	MACHON Martine à PICHON-MARTIN Bertrand
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	ENGRAND Christophe
BÂABÂA Jimmy à MOREL Véronique	
BONNARDON Pierre à GUSMEROLI Stéphane	

Votants (en voix): 31 Exprimés (en voix): 31

Pour : 31 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## Objet : Convention Plan Local d'Education Artistique et Culturelle (PLEAC) Grésivaudan / Parc de Chartreuse 2023-2026

## Contexte / Principe de la convention

Le Parc de Chartreuse est partenaire du PLEAC en proposant des actions de son programme pédagogique et culturel, en mobilisant les acteurs de son territoire dans ce dispositif, pour mener des actions éducatives et culturelles dans le territoire commun à la Communauté de communes Le Grésivaudan et au Parc de Chartreuse. Le Grésivaudan a 15 communes sur les 43 qui la constituent dans le périmètre du Parc de Chartreuse, soit un bon tiers.

Le Grésivaudan et le Parc de Chartreuse s'engagent dans ce PLEAC avec un objectif de maillage culturel et éducatif du territoire, de rapprocher les jeunes de la démarche artistique, d'appropriation de savoir et de gestes créatifs ; en particulier dans les zones rurales et où il y a peu d'offre ou des difficultés de mobilité.

### Objectifs de la convention

- 1/ Développer l'Éducation Artistique et Culturelle pour tous.
- 2/ Veiller à un maillage du territoire durable et équitable.
- 3/ Veiller à la diversité des thématiques et des formes artistiques proposées Cinq thématiques ont été ciblées comme prioritaires sur la durée de la convention :
  - les arts visuels
  - l'éducation aux médias et à l'information.
  - le spectacle vivant
  - la lecture publique
  - le patrimoine
- 4/ Favoriser la co-construction et la transversalité de projets inscrits dans le cadre de référence de l'EAC

### Moyens de la convention

Ce partenariat sera formalisé par une convention de 3 ans définissant les engagements de chacun, ainsi que les moyens mobilisés par les signataires.

## Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De valider le principe de partenariat avec la communauté de communes Le Grésivaudan et le projet de convention,
- D'autoriser le Président à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré le 7 mars 2023, Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 0 8 MARS 2023

